

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

Publication : 20/03/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Chef de Service

Nathalie MAILLOT

Conseil Général
Haut-Rhin

Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux

ARRETE 2014 00084 Colmar, le 23 FEV. 2014
DA

du

**portant notification de la décision d'autorisation budgétaire
et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2014
de l'EHPAD- Maison de Retraite de la Résidence Hospitalière de la Weiss et de
l'Accueil de Jour à AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG**

- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R. 314-204, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le rapport et la délibération CG-2013-5-4-3 du 5 décembre 2013 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2014 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** la convention tripartite de deuxième génération en date du 11 janvier 2010 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG ;
- VU** la convention relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement en date du 4 janvier 2010 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG ;
- VU** l'avenant N°1 à la convention APA en date du 27 février 2013 entre le Département du Haut-Rhin et l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R. 314-21 et suivants du CASF ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2014, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG sont autorisées comme suit :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE
Total des dépenses (classe 6)	2 764 942,20 €	920 252,30 €
Total des recettes (classe 7)	2 764 942,20 €	913 026,88 €
Intégration du résultat (+/-)	0,00 €	7 225,42 €

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à compter du **1^{er} février 2014** pour l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG sont fixés à :

Hébergement :

- Résidents de plus de 60 ans :
 - Chambre à 1 lit : 53,65 €.
 - Chambre à 2 lits : 51,71 €.
- Résidents de moins de 60 ans : 67,26 €.

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le prix de journée hébergement applicable à compter du **1^{er} février 2014** pour l'Accueil de Jour annexé à l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG est fixé à :

Accueil de jour - Hébergement	23,22 €
-------------------------------	---------

ARTICLE 4 :

Les tarifs dépendance applicables aux résidents de l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG à compter du **1^{er} février 2014** sont fixés à :

Dépendance :

	Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
GIR 1/2	21,36 €	15,61 €
GIR 3/4	13,42 €	7,67 €
GIR 5/6	5,75 €	Néant

La dotation globale APA, versée à l'établissement pour l'année 2014 au titre des usagers relevant du département du Haut-Rhin, est fixée à :

604 794,33 €.

ARTICLE 5 :

Le tarif hébergement et dépendance applicable à compter du **1^{er} février 2014** pour les usagers fréquentant l'Accueil de Jour de l'EHPAD « Résidence Hospitalière de la Weiss » d'AMMERSCHWIHR et KAYSERSBERG et relevant d'un autre département est fixé à :

Accueil de Jour - Hébergement et Dépendance usagers des autres départements	31,15 €
--	---------

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Michel CHOCHOY